Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260320-D2026009-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars , à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, par Madame Virginie DOYEN, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame DOYEN Virginie , Maire

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, Mme Sophie Lachaize

Mme Elizabeth MOAL, Mr Aurélien CHARRIERE

Mme Le Bournault Marie Christine, Mr Le Disez Mikaël

Secrétaire de séance : Mme Lachaize Sophie

Délibération n°2026-009

Objet : détermination du nombre d'adjoints

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Loc envel étant de 7 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 2.

Le conseil municipal, par

7 voix POUR,

0 ABSTENTION(S),

0 voix CONTRE,

- DECIDE de fixer à 2 membres, le nombre d'adjoints au maire,
- AUTORISE Madame DOYEN Virginie à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260320-D2026009-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Virginie DOYEN

MAIRIE de LOC-ENVEL
Côtes d'Armor